



THE RE-JUS PROJECT IS CO-FUNDED BY  
THE JUSTICE PROGRAMME OF THE  
EUROPEAN UNION  
(JUST/2015/JTRA/AG/EJTR/8703)

**D@NTE**  
Laboratoire de droit des affaires  
et nouvelles technologies



## **APPEL A CANDIDATURES**

### **Séminaire national « Le droit au recours effectif en matière migratoire », les 31 mai et 1<sup>er</sup> Juin 2018 à Paris (Conseil Supérieur du Notariat)**

#### **A propos du séminaire**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture de l'appel à candidatures pour un séminaire national dédié au « droit au recours effectif en matière migratoire » qui aura lieu les 31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 2018 à Paris.

Ce séminaire, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche et de formation européen *Re-Jus*, soutenu par la Commission, portera sur les garanties procédurales prévues par le droit de l'Union européenne, notamment à travers l'article 47 de la Charte européenne des droits fondamentaux, appliquées au droit des étrangers et en particulier au droit d'asile. Il offrira l'occasion d'étudier la jurisprudence récente, par exemple sur la situation des Dublinés, ainsi que de discuter de la loi réformant le droit des étrangers et le droit d'asile qui est en cours d'adoption.

Des exercices pratiques seront proposés aux participants. L'objectif est d'élaborer, dans le cadre d'un processus de co-construction, des « lignes directrices » pouvant servir d'outil aux magistrats qui feraient face à des cas similaires.

Un recueil de jurisprudence européenne et nationale sera communiqué aux participants. Il est susceptible de comporter des décisions rendues dans d'autres États membres et qui pourraient servir d'inspiration, voire de modèle. Le projet Re-Jus repose en effet sur la volonté de mutualiser les expériences développées au sein des différents États membres.

#### **Durée et lieu du séminaire**

Le séminaire se tiendra à Paris sur une journée et demie, les 31 Mai et 1er Juin 2018, au Conseil supérieur du Notariat, 60 Boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris.

Il se déroulera sur toute la journée du 31 mai et se terminera le vendredi 1er Juin après le déjeuner.

#### **Participants au séminaire**

Le séminaire accueillera 30 juges et praticiens du droit sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidatures.

Pour plus d'informations sur le programme du séminaire, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [contact@rejus.info](mailto:contact@rejus.info)

## A propos du projet Re-Jus

Le séminaire national « Le droit au recours effectif en matière migratoire » est proposé dans le cadre du projet [Roadmap to European effective justice \(RE-Jus\): Judicial training ensuring effective redress to fundamental rights violations.](#)

Le projet, co-financé par la Commission européenne, entend contribuer au développement d'un espace européen de Justice, en proposant un programme de formation judiciaire axé sur la mise en œuvre effective des droits fondamentaux. Il tend à renforcer l'effectivité de la réparation des atteintes aux droits fondamentaux, notamment en encourageant un dialogue judiciaire entre les cours européennes et nationales. Il promeut également la valeur ajoutée des principes européens d'équivalence, d'effectivité et de proportionnalité dans le processus juridictionnel.

A cet effet, le projet prévoit de mettre à la disposition des juges (et praticiens assimilés) des États membres des lignes directrices générales relatives au domaine d'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, aux mécanismes de coopération entre autorités judiciaires et non judiciaires, européennes et nationales, aux pouvoirs des juges et des parties dans le choix des procédures et des sanctions (au sens large) utilisées pour mettre en œuvre les droits fondamentaux. Pour définir les lignes directrices, une recherche préliminaire a été conduite, en collaboration avec des magistrats dans toute l'Europe, afin de mesurer si et comment la prise en considération des principes européens d'effectivité, de proportionnalité et de dissuasion par les juridictions nationales, contribue à la consécration d'un droit au recours effectif (art. 47 de la Charte). L'étude a été réalisée dans trois domaines spécifiquement choisis : la protection des consommateurs, la protection des données personnelles, et le droit des étrangers. A partir d'une approche comparative des pratiques judiciaires de sanctions des violations du droit européen, elle entreprend notamment de :

- favoriser l'échange de bonnes pratiques entre juges des États membres ;
- favoriser une mise en œuvre cohérente et harmonisée de la Charte des droits fondamentaux dans les États membres ;
- proposer aux autorités juridictionnelles (et assimilées) des outils concrets d'interprétation permettant de renforcer l'effectivité des sanctions des violations des droits fondamentaux.

Le projet est coordonné par l'*Université de Trento* (Italie) et s'appuie sur la participation de neuf autres partenaires à travers l'Union Européenne : l'*Université de Versailles / Paris Saclay* (France) ; le *Polish Institute of Legal Studies of the Academy of Science* (Pologne) ; l'*Université d'Amsterdam* (Pays-Bas) ; et les *Écoles de la Magistrature de Croatie, d'Irlande, d'Italie, de Roumanie, de Slovénie et d'Espagne*.

## **Candidature**

La date limite de candidature est le 30 avril 2018.

Toute candidature, ainsi que les documents requis ci-dessous, devront être transmis à l'adresse suivante : [contact@rejus.info](mailto:contact@rejus.info)

Devront être joints à la candidature :

1. Un *curriculum vitae* en français ;
2. Une courte lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquels le candidat souhaite participer au séminaire « Le droit au recours effectif en matière migratoire ». Le candidat devra indiquer de quelle manière sa participation lui serait bénéfique dans le cadre de son activité professionnelle, et le cas échéant de quelle manière il peut contribuer au projet Re-Jus dans le cadre du séminaire (une page maximum).

## **Évaluation des candidatures**

Des connaissances, ainsi qu'une expérience en droit des étrangers et droits fondamentaux, sont des conditions essentielles pour être sélectionné.

La sélection des candidats se fonde sur les critères suivants :

1. Équilibre en termes de genre et d'âge ;
2. Diversité de compétences juridiques : l'appel à candidatures est ouvert aux juges des juridictions aussi bien civiles, qu'administratives ou pénales. Peuvent également être sélectionnés, dans une faible proportion, d'autres praticiens du droit, notamment lorsque ceux-ci peuvent contribuer de manière significative au séminaire.
3. Équilibre dans la hiérarchie judiciaire : il importera que tant les juridictions de première instance, que d'appel et de cassation soient représentés par les candidats sélectionnés.
4. Participations d'acteurs extra-judiciaires : la participations d'officiers d'autorités indépendantes et de structures contraignantes non-judiciaires pourra être sollicitée.

Les candidats seront informés du résultat des sélections dans les deux semaines après la fermeture de la procédure de candidature.

## **Engagements des participants**

S'ils sont sélectionnés, les candidats devront s'engager à participer aux sessions du séminaire et à le préparer en lisant les documents préalablement transmis. Durant ce séminaire, il est attendu qu'ils participent activement aux débats et partagent avec les autres participants leurs savoir et expériences.

## **Organisation matérielle et prise en charge des frais du séminaire**

Le séminaire sera organisé selon les horaires suivants :

Jeudi 31 mai : début du séminaire à 10h ; fin à 18h30.

Vendredi 1er juin : début du séminaire à 9h ; fin à 12h30.

Le programme détaillé sera adressé aux participants en temps utile.

Les frais des participants sont pris en charge par les organisateurs, dans la limite des plafonds imposés par la Commission européenne.

Sauf demande contraire des participants, l'organisation se chargera de la réservation des chambres d'hôtel (nuit du 31 mai, et sur demande justifiée nuit du 30 mai) et des restaurants pour les trois repas (déjeuner et dîner du 31 mai, déjeuner du 1<sup>er</sup> juin). Les frais de transport seront pris en charge dans la limite de 200 euros par participant.